
TRAMELAN, LE 9 AVRIL 2026

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL – 27 AVRIL 2026 – MESSAGE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons prié votre bureau de convoquer une séance du Conseil général le

LUNDI 27 AVRIL 2025 À 19H30 À L'AUDITORIUM DU CIP

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026
4. Réponses aux interpellations

- I. Décisions**
5. Stratégie globale des mobilités
6. Rénovation des réseaux dans le secteur Chalet Ouest, demande d'un crédit d'engagement de CHF 490'000.- TTC
7. Postulat de M. François Rüfli, PLR, intitulé « Optimisation de l'horaire de l'enclenchement de l'éclairage public »
8. Rapport 2025 de la commission de gestion

- II. Projets en cours du Conseil municipal**
9. Information sur le postulat « Pour une politique d'investissements culturels dynamique »
10. Autres informations du Conseil municipal

- III. Divers**
11. Crédit d'engagement de CHF 242'325.- TTC pour l'adaptation de l'installation de sécurité des passages à niveau Rue Virgile-Rossel et Chemin des Otaux, décompte final
12. Résolutions
13. Motions – postulats
14. Interpellations
15. Petites questions
16. Correspondance au Conseil général
17. Divers

COMMENTAIRES

4. Réponses aux interpellations

« Pour une amélioration du tri des plastiques »

Déposée en séance du 24 novembre 2025 par M. Marc Froidevaux, PS

Membre du CM en charge : Mme Deborah Kläy pour les Domaines publics

Réponse du Conseil municipal :

La thématique des déchets plastiques étant étroitement liée à celle des déchets au sens large du terme. Nous pouvons vous informer des actions entreprises en ce début d'année sur 3 axes.

1. Infrastructures

Points de récolte

- Les domaines publics prévoient d'équiper la ou les déchetteries, d'un point de récolte des plastiques. Dans un premier temps il a été décidé de créer un point de récolte supplémentaire dédié aux plastiques au Champs de foire. Cette phase test nous permettra d'évaluer le bon fonctionnement du concept et le bon comportement des citoyens (pas de mélange avec le PET par exemple).

2. Actions

Communications - informations

- Dans cet objectif les domaines publics sont en train de mettre sur pied des événements ou activités en lien avec les déchets. Cette année nous avons décidé de participer à la « **Journée Suisse du recyclage** » en mettant sur pied une journée porte ouverte de la déchetterie qui se déroulera le 18 mars.
- Communication sur les réseaux en présentant les actions entreprises.

3. Pédagogie

- En début d'année les domaines publics ont pris contact avec le dicastère IP&C dans l'objectif de « remettre » sur pied des journées de nettoyages en faisant participer des enfants et/ou des aînés en adaptant les actions aux différentes classes d'âges.
- D'autres années nous pourrions imaginer aborder plus spécifiquement le thème des plastiques. Nous ne manquerons pas d'en parler lors de nos coordinations avec le dicastère IP&C.

« Conduite d'eau potable »

Déposée en séance du 24 novembre 2025 par M. Jacques-Eric Favre, PS

Membre du CM en charge : M. Mathieu Chaignat pour Energies et Réseaux

Réponse du Conseil municipal :

La proposition a été étudiée attentivement par le service de l'eau potable. La proposition n'est pas dénuée de sens. Voici toutefois quelques considérants :

- Comme le relève l'interpellateur, le tracé de la fouille BKW ne correspond pas au nouveau tracé de la conduite d'eau potable. L'interpellateur est toutefois très optimiste en parlant de seulement 2 fois 150 mètres de fouille entièrement à charge de la commune.

- Pour l'exploitation, il serait préférable que la conduite ne comporte pas de points hauts qui nécessitent de l'appareillage supplémentaire lors des vidanges. Nous n'avons pas étudié si c'est possible dans le cadre de la réponse à l'interpellation. Mais à première vue, il semble qu'avec cette donnée, la fouille commune avec les BKW ne sera vraisemblablement pas aussi longue. Pour rappel, elle ne sera pas entièrement gratuite pour l'eau potable. La conduite doit être hors-gel, plus profonde que la ligne électrique, la sur-profondeur est à la charge de la commune.
- La conduite à environ 60 ans. L'amortissement est calculé sur 80 ans. Cela veut dire que la conduite n'est pas en bout de course, d'autant plus qu'elle n'a subi aucune fuite notable, et est considérée en bon état.
- Avec un calcul très sommaire comprenant la fouille commune / fouille propre / tuyauterie / robinetterie / câble de télécommande, il s'avère qu'un tel chantier reviendrait au-delà de 500 milles francs en tenant compte de l'économie sur la fouille.
- Au contraire du secteur du Plain des Reussilles que le conseil général a validé récemment, les paramètres semblent bien moins intéressants économiquement parlant.
- À long terme, la conduite va gagner en importance stratégique puisqu'elle reliera les 2 réservoirs restant du réseau. Les essais en cours concernant une alimentation uniquement par le SEF (syndicat des eaux des Franches-Montagnes) n'ont pour l'heure pas révélé d'insuffisance sur cette conduite. Mais il est évident que cela peut évoluer.
- Le service de l'eau potable préfère mettre l'accent sur d'autres secteurs prioritaires où les conduites ont atteint leurs durées de vie. Certes, nous ne sommes jamais à l'abri d'une mauvaise surprise, y compris sur la conduite en question.

Pour conclure, si les autorités souhaitent profiter tout de même des travaux BKW pour remplacer la conduite d'eau, le service de l'eau potable ne va pas dire non. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des autres priorités du service

I. Décisions

5. Stratégie globale des mobilités

Le projet MOMODU (Modèles de Mobilité Durable), porté par la commune de Tramelan dans le cadre du programme de SuisseÉnergie, s'inscrit dans une volonté claire d'accélérer la transition vers une mobilité plus durable, cohérente et adaptée aux spécificités d'un territoire rural à fort tissu industriel.

Confrontée à une augmentation du trafic de transit, à une forte pendularité et à une prédominance des transports individuels motorisés, la commune souhaite transformer ces défis en opportunités pour améliorer durablement la qualité de vie et renforcer son attractivité économique. Le projet est mené en partenariat avec le Parc régional Chasseral, le bureau CITEC (études techniques) et l'association Jura bernois.Bienne, afin de garantir une approche coordonnée, reproductible et ancrée dans la réalité régionale.

Suite à la première phase du projet en 2025 et 2026, la deuxième phase du projet MOMODU vise l'élaboration d'une stratégie globale des mobilités intégrant et renforçant les démarches déjà engagées par la commune (mobilité scolaire, requalification du centre, zone 30 km/h, réaménagement de la gare, planification cyclable).

Le projet s'articule autour de quatre axes complémentaires :

- le développement des mobilités actives (marche et vélo) par l'amélioration des infrastructures et de la sécurité ;
- la mobilité professionnelle et la réduction du trafic motorisé, notamment via des plans de mobilité d'entreprises et des mesures d'apaisement ;
- le renforcement des mobilités partagées (car sharing, vélos en libre-service) ;
- le soutien structuré à l'électromobilité.

À travers cette approche intégrée, Tramelan ambitionne de devenir un modèle régional en matière de mobilité durable, conciliant développement économique et transition énergétique. Par ailleurs, le projet a pour but la mise en place d'un groupe de travail à l'échelon régional afin de préciser les mesures permettant de transmettre les résultats de MOMODU Tramelan aux autres communes de la région, notamment par un échange d'expérience.

5.1 Descriptif

La stratégie globale des mobilités se base sur toutes les démarches en cours (zone 30km/h, réfection de la gare, étude sur les déplacements scolaires, etc.) et sur le diagnostic participatif.

Ce dernier a duré presque une année et de nombreuses données et retours d'habitants ont été récoltés. Des groupes de discussions sur les thématiques du vélo, de la mobilité réduite et de l'autopartage ont été mis sur pied avec une dizaine de participants à chaque séance. Un diagnostic des déplacements pendulaires a été proposé aux sept plus grands employeurs de Tramelan, avec une participation financière de leur part, suivi d'une discussion visant à conclure la démarche. Finalement, un sondage a été mis sur pied à l'intention de tous les habitants de Tramelan. La participation s'est élevée à 12 % de la population de plus de 18 ans, ce qui constitue un très bon résultat. Les données obtenues sont ainsi significatives et ont pu être extrapolées à l'ensemble de la population.

La stratégie globale des mobilités doit donc permettre à la commune de Tramelan de mieux pouvoir appréhender les nombreux défis soulevés par la mobilité. L'ambition est de proposer une stratégie abordant la mobilité individuelle depuis de nombreux angles et considérant une large palette de modes de transport. Elle s'inscrit par ailleurs en complément des efforts déjà engagés par la commune pour améliorer la qualité des transports publics, notamment la volonté d'atteindre une cadence semi-horaire toute la journée entre Tramelan et Tavannes ainsi que les améliorations prévues dans le cadre du concept bus de Tramelan actuellement en cours d'élaboration. L'intégration au schéma d'offre régional ne dépend toutefois que très partiellement de la commune.

La stratégie est composée de grands principes directeurs (accessibilité, leviers d'intervention, santé, réduction des impacts de la mobilité, attractivité économique et résidentielle, etc.) et d'axes d'intervention (favoriser la marche, le vélo, diminuer le trafic des véhicules individuels motorisés, etc.). Chaque axe d'intervention est décliné en objectifs et illustré par des mesures. Ces mesures sont indicatives ; elles sont issues du diagnostic participatif, du travail en commission, de bonnes pratiques inspirées d'autres communes, mais aussi de planifications et études antérieures de la Commune (agenda 2040, agenda 2021, stratégie électromobilité, etc.) ou encore de motions politiques. Il est important de noter que ces mesures ne sont pas exhaustives et qu'elles sont là à titre illustratif.

5.2 Procédure, compétence et planning

Le calendrier suivant a été établi :

- Jeudi 29 janvier 2026 : présentation commission Environnement
- Jeudi 19 février 2026 : présentation commission Développement territorial
- Jeudi 12 mars 2026 : présentation commission Développement de la cité
- Mardi 31.03.2026 : passage dossier au Conseil municipal et inscription à l'ODJ du CG
- Lundi 27.04.2026 : Conseil général

5.3 Préavis

En date du 29 janvier 2026, la commission Environnement a préavisé favorablement le document « Stratégie globale des mobilités ».

En date du 19 février 2026, la commission Développement territorial a préavisé favorablement le document « Stratégie globale des mobilités ».

En date du 12 mars 2026, la commission Développement de la cité a préavisé favorablement le document « Stratégie globale des mobilités ».

En date du 31 mars 2026, le Conseil municipal a préavisé favorablement le document « Stratégie globale des mobilités ».

5.4 Conclusion

La validation de la stratégie globale des mobilités par le Conseil général permet d'officialiser ce document et de donner un cadre pour la mise en place des actions futures à Tramelan en matière de mobilité.

Comme annoncé précédemment au Conseil général, la Confédération a renoncé à la poursuite du projet MOMODU en raison de restrictions budgétaires. L'avant-projet étant déjà à un stade avancé au moment de cette annonce, son élaboration a été menée à terme comme prévu. Bien que les subventions de SuisseEnergie prennent fin à l'issue de cette étape, la commune entend poursuivre les efforts déjà engagés, notamment grâce à ce document stratégique.

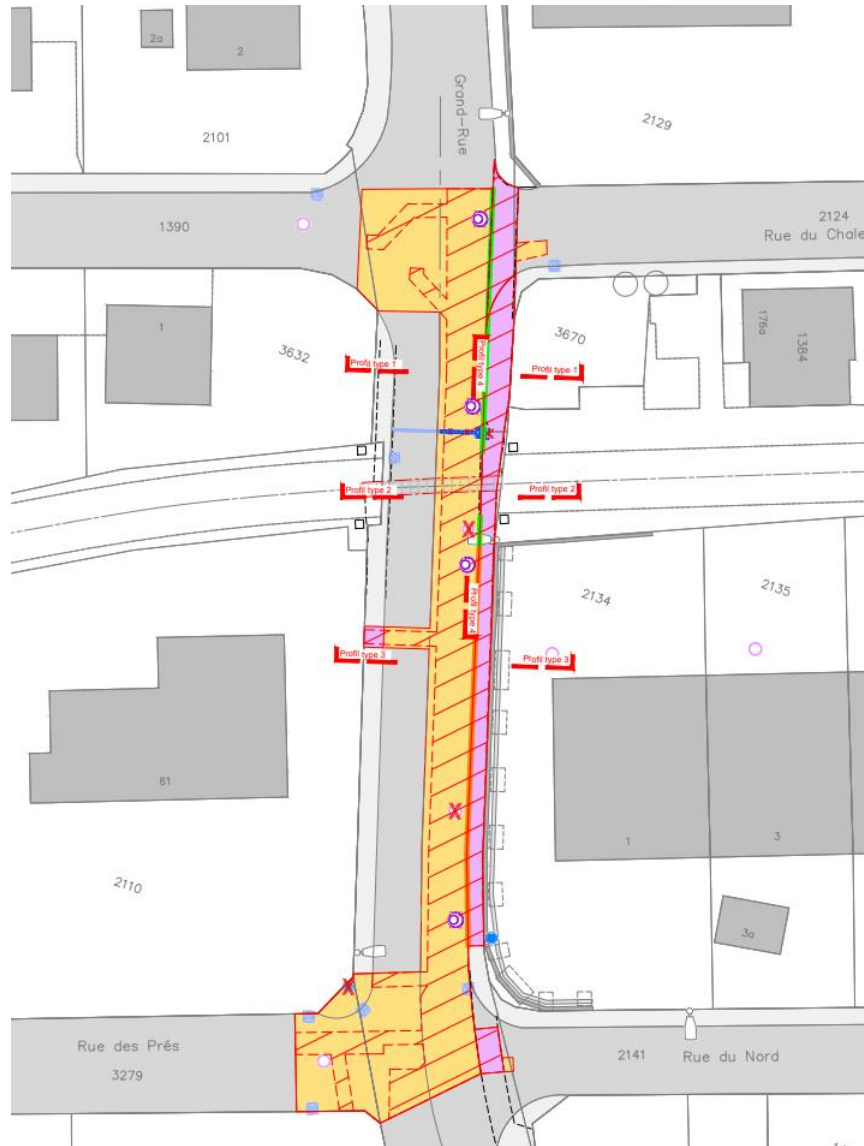
C'est pour cette raison, qu'il est proposé de ne pas fixer de montant financier à ce stade. En effet, le document a pour objectif de servir de référence pour les futurs projets de mobilité de la commune de Tramelan. L'enjeu consistera ensuite à identifier les possibilités de subventions pour la commune et à assurer une coordination avec les autres projets en cours ou à venir. À ce stade, l'objectif est de valider le document stratégique, et non d'adopter un plan d'action assorti d'un financement défini. De plus, le document facilitera le partage des résultats du projet MOMODU avec les autres communes du Parc Chasseral.

Il est proposé au Conseil général de valider le document intitulé « Stratégie globale des mobilités ».

6. **Rénovation des réseaux dans le secteur Chalet Ouest, demande d'un crédit d'engagement de CHF 490'000.- TTC**

6.1 **Descriptif**

Dans le cadre du renouvellement du réseau de l'eau potable, une intervention majeure doit être entreprise dans le secteur du Chalet à la hauteur du passage à niveau de la route cantonale.



Les raisons :

- Garantir l'approvisionnement par un bouclage de la Rue de Champ-Fleuri en cas de problème sur le réseau (principalement problématique pour l'entreprise Bovet).
- Préparer la mise hors service du réservoir du Chalet en garantissant l'alimentation en eau par le futur réservoir de la Printanière.
- Renouveler et simplifier le réseau dans un secteur particulièrement difficile d'accès lors de réparation de fuites.
- Profiter de l'interruption de trafic CJ qui est planifié en septembre 2026.

Comme à l'accoutumé lors de tels travaux, nous profiterons de cette intervention pour assainir les autres réseaux qui le nécessitent dans le secteur (eaux usées et électricité).

Une contrainte importante est le calendrier déterminé par l'interruption du trafic CJ qui est planifié pour septembre 2026. En nous calquant sur le programme des CJ, nous bénéficions d'une économie substantielle. En effet, les coûts de surveillance du trafic ferroviaire ne seront pas nécessaires et une fouille traditionnelle peut être adoptée en lieu et place d'un forage dirigé.

Dans un premier temps, le bureau d'ingénieur ATB avait fait une estimation totale à CHF 495'000.- TTC (première colonne de l'annexe 1). Ce montant s'approchant de la limite de compétence du Conseil général, nous avons souhaité effectuer les demandes de soumissions aux entreprises de génie civil et d'appareillage pour l'eau potable afin d'obtenir une estimation plus précise.

Les entreprises qui ont rendu les meilleures offres sont Huguelet GC pour le génie civil et Renfer pour l'appareillage (colonne 2 et 3 de l'annexe 1). Le coût des prestations hors soumissions s'élève à CHF 140'000.- (colonne 4 de l'annexe 1). Dans cette première version, les coûts dépassaient donc la limite des CHF 500'000.-.

De ce fait, il a été nécessaire de retravailler le projet afin d'en diminuer les coûts sans remettre en cause la qualité du travail à effectuer. Un montant de CHF 35'000.- a pu être économisé en changeant, par exemple, certains tracés (colonne 5 de l'annexe 1). Cette économie nous permet d'atteindre un montant arrondi de CHF 480'000.- TTC pour la réalisation du projet (colonne 6 annexe 1).

Les services concernés proposent de rajouter une réserve de CHF 10'000.- au montant devisé par ATB réparti entre les services des eaux usées et de l'électricité.

Répartition des coûts de réalisation :

1. Eaux usées (fonction 7201) TTC	139'000.-
2. Eau potable (fonction 7101) TTC	288'000.-
3. Electricité (fonction 8711) TTC	63'000.-
TOTAL TTC (arrondi) pour crédit [CHF]	490'000.-

6.2 Plan d'investissement

Le projet est inscrit au plan d'investissements pour un montant de CHF 700'000.-.

6.3 Procédure, compétence et planning

Le calendrier suivant a été établi :

- Jeudi 12 mars 2026 > Délai dépôt dossier à la CoFi
- Jeudi 19 mars 2026 > Présentation commission Energies et Réseaux
- Mercredi 25 mars 2026 > Séance CoFi
- Mardi 31 mars 2026 > Passage dossier au Conseil Municipal et inscription à l'ODJ du CG et attribution des travaux (sous réserve de la libération du crédit par le CG).
- Lundi 27 avril 2026 > Conseil Général
- Début des travaux > Juin 2026

6.4 Préavis

La commission Energies et Réseaux a préavisé l'objet favorablement en séance du 19 mars 2026.

La commission des finances a préavisé l'objet favorablement en séance du 25 mars 2026.

6.5 Conclusion

Le Conseil Municipal recommande au Conseil général d'accepter l'octroi d'un crédit total de CHF 490'000.- TTC.

7. **Postulat de M. François Rüfli, PLR, intitulé « Optimisation de l'horaire de l'enclenchement de l'éclairage public »**

Le texte cité en titre a été déposé en séance du 2 mars 2026.

L'idée part d'une bonne intention et l'objectif est partagé par le Conseil municipal. Il serait toutefois fort utile de relire attentivement la réponse à une interpellation similaire dans le procès-verbal du Conseil général du 19 février 2024 : à l'heure actuelle, il n'est malheureusement pas possible de changer le déclenchement de l'éclairage public sans engager des frais importants.

La situation technique n'a pas changé depuis. Les impulsions pour l'éclairage sont toujours données à 24h30 et 5h30 par le système des BKW situé aux Reussilles pour une grande partie de la région des Franches-Montagnes. Pour rappel, nous avons toujours 3 générations de points lumineux. La première génération n'est pas réglable et réagit par "jour"- "nuit" "jour"- "nuit" comme dans les Visiteurs. Les points lumineux de 2e génération font un peu comme ils veulent en fonction de la luminosité des jours précédents et de leur humeur. La 3e génération permet une exploitation beaucoup plus souple. Actuellement 200 lampadaires sur 700 en sont équipés. Quand tous les lampadaires seront équipés de la 3e génération, nous pourrions alors nous affranchir du système BKW. Nous choisirons les heures d'enclenchement de l'éclairage public, comme a pu le faire récemment la commune de Péry.

Pour l'instant, si nous voulions changer tous les points lumineux de 1ère et 2e générations, nous devrions engager un montant calculé à la louche au minimum de 250'000 CHF. D'autres frais viendront s'ajouter que nous renonçons à calculer ici. Comme l'éclairage public est financé par une taxe sur l'électricité, le montant de cette dernière devrait certainement être revue à la hausse.

Dès lors, le Conseil municipal applique la politique fixée en 2024 :

- Changement de 50 points lumineux par année si le budget d'entretien le permet. Cela péjore toutefois le remplacement des candélabres eux-mêmes et des raccordements, mais nous faisons avec. Le changement se fait par secteur.
- Planification à moyen terme des travaux de mise en souterrain dans les rues qui sont encore alimentées par lignes aériennes et qui ne peuvent actuellement pas bénéficier de la 3e génération.
- Application d'une politique d'extinction la plus uniforme possible sur l'ensemble du territoire tant que tous les points lumineux ne seront pas équipés de la 3e génération.
- Affranchissement dans un délai de 10 à 15 ans du système d'enclenchement BKW.

Pour conclure, le Conseil municipal estime qu'il est trop onéreux de changer le système d'un coup et n'entre pas en matière sur un changement d'horaire à court terme. A plus longue échéance, le Conseil municipal souhaite une adaptation des horaires de l'éclairage public pour permettre aux usagers des transports publics de prendre le premier train sans encombre. Le Conseil municipal va dans le sens du postulat, même si c'est à la vitesse d'un gastéropode. Le Conseil propose d'accepter le postulat et de le classer.

8. **Rapport 2025 de la commission de gestion**

La Commission de gestion soumet son rapport d'activités 2025 au Conseil général.

Lors de sa séance du 24 mars 2026, le Conseil municipal a rencontré une délégation de la Commission de gestion avec laquelle il a passé en revue ledit rapport.

Il appartient à présent au Conseil général d'en approuver le contenu.

II. Projets en cours du Conseil municipal

9. Information sur le postulat « Pour une politique d'investissements culturels dynamique »
10. Autres informations du Conseil municipal

III. Divers

11. Crédit d'engagement de CHF 242'325.- TTC pour l'adaptation de l'installation de sécurité des passages à niveau Rue Virgile-Rossel et Chemin des Otaux, décompte final

Financement accordé :

- Conseil général, 25.04.2022

Total du crédit d'engagement : CHF 242'325.00 TTC

Conformément au décompte final établi le 3 mars 2026 par les services techniques et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 243'225.00, soit dépassement de crédit de CHF 900.00.

Remarques :

La différence de CHF 900.00 est due au changement du taux de TVA entre le moment du vote (7.7%) et celui de la facturation (8.1%).

12. Résolutions
13. Motions – postulats
14. Interpellations
15. Petites questions
16. Correspondance au Conseil général
17. Divers

Annexes (en lien internet) :

- Textes des interpellations et du postulat traités
- Document « Stratégie globale des mobilités »
- Dossier « Chalet Ouest »
 - o Annexe 1 : Estimation des coûts
 - o Annexe 2 : Plan de situation
- Rapport de la commission de gestion

En vous remerciant de votre collaboration et en restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil municipal

Le Président : La Chancelière :

Hervé Gullotti

Lucie Noirat
